

Session plénière ORE 2012 Prague

Rapport national

Traduit de l'anglais – ADF/LD avril 2012

Pays : Portugal

Association : Association dentaire portugaise (ADP)

Lieu: Porto – ADP Année : 2012

I. Changements au sein de l'association et dans son organisation

L'association dentaire portugaise a créé deux nouvelles spécialités, l'odontologie pédiatrique et la parodontologie.

II. Tendances et évolutions

– dans la politique professionnelle

L'Association dentaire portugaise a récemment défini la nomenclature scientifique officielle pour la profession et validé l'adoption de la notation à deux chiffres afin d'harmoniser les langages clinique et professionnel utilisés par les membres de la profession et diverses parties prenantes.

– dans la politique de santé

Le 18 mai 2011 a été publiée au Portugal une Directive sur la prescription électronique, qui régit notamment les prescriptions par Dénomination Internationale Commune (DCI) pour le service national de santé (*Portaria n^o 198/2011 de 18 de Maio*). La surveillance permanente par l'ADP et son intervention ont abouti à une législation mieux adaptée aux chirurgiens-dentistes en tant que membres d'une profession spécifique, grâce à l'introduction de certaines exceptions à la Directive, notamment pour ceux qui délivrent moins de 50 prescriptions par mois. Cette technologie permet à tous les praticiens d'envoyer des prescriptions électroniques plutôt que d'utiliser des prescriptions manuscrites.

– dans la politique de l'éducation

L'ADP continue de s'engager activement dans la formation continue en renforçant les programmes de FC et le Congrès national.

L'ADP a introduit un programme de formation continue comportant plusieurs formations gratuites pour ses membres.

Plusieurs dépliants éducatifs ont été publiés pour la population, pour distribution dans les cabinets dentaires.

– dans le système d'assurance (assurance publique et privée)

L'accès aux soins pour les patients VIH a été inclus dans le programme national de santé bucco-dentaire « *Cheque Dentista* ».

III. Informations complémentaires (activités, préoccupations)

L'ADP en collaboration avec les instances gouvernementales a mené plusieurs opérations de surveillance afin d'identifier les pratiques illégales. Face à l'augmentation des pratiques de blanchiment dentaire par des personnes non qualifiées, l'ADP a pris position avec les instances gouvernementales afin de clarifier la question auprès de la population et de définir les produits qui peuvent être utilisés par les autres professions.